

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 77 (1989)

Heft: 2

Artikel: Enlèvements : les mariées de la violence

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-278981>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Enlèvements : les mariées de la violence

Au Maghreb, mais aussi ailleurs, des femmes continuent à être mariées de force après avoir été enlevées. Une association vient de se créer à Marseille pour lutter contre ces pratiques.

Mansouria, cette jeune Algérienne enlevée cet été par son frère aîné de la maison de femmes d'Albi (France) où elle avait trouvé refuge, pour être mariée de force en Algérie, n'est pas une exception. Par dizaines, d'Algérie, de Tunisie, du Maroc et d'ailleurs, elles disparaissent derrière les murs du mariage forcé. Sans laisser de traces, ou si peu, juste un banc vide à la rentrée des classes.

Ces enlèvements sont monnaie courante, et dénoncés depuis dix ans par des progressistes des deux côtés de la Méditerranée. Des voix inaudibles réclament « au nom des Droits de la Personne Humaine » que ces jeunes filles puissent choisir leur avenir. Inaudibles, car la tradition est forte, si forte et si pesante. Pour juguler ces disparitions et pour répondre aux nombreux appels au secours une association contre le mariage forcé vient de se créer à Marseille. « Elle est composée de cinq membres et d'une présidente », explique Anne, une des membres de passage à Genève. « Son but est d'informer et de coordonner le travail des comités de soutien. »

Mansouria n'est certes pas une exception mais un cas exceptionnel puisque mariée cet été, elle a pu recouvrer sa liberté et retourner en France, aux frais de son pays... Une libération de dernière minute due à l'engagement, au battage de son comité de soutien. Grâce aussi à l'appui du président de la Ligue algérienne des Droits de l'Homme, au travail d'une avocate et grâce enfin au juge qui, à la veille de la cérémonie musulmane qui officialise la procédure, a annulé le mariage civil. Cette annulation est une action tout ce qu'il y a de plus légale puisqu'en Algérie, selon la loi, l'union par la contrainte n'est plus de mise depuis longtemps.

L'itinéraire de Mansouria, largement répercuté dans les médias, a servi d'exemple. Depuis, les jeunes filles osent parler. « Nous avons d'ores et déjà répertorié neuf cas, la pointe d'un iceberg », poursuit Anne. « Les langues se délient. Avant, les filles n'avaient jamais voulu ni osé porter plainte contre leur famille. » Peut-être parce que le prix à payer est trop cher. Il s'agit



Dans un centre de formation rurale féminine en Tunisie. Toutes les Maghrébines devraient avoir droit au libre choix de leur vie. (Photo BIT)

tout bonnement de la perte d'un contexte social et culturel. De la perte de liens affectifs. L'application à la lettre des us et coutumes par des parents traditionalistes ne justifie pas une rupture totale avec eux ou avec des frères et sœurs chérissés. Il s'agit en outre de l'absence subite de toute protection — si la famille opprime, elle peut parfois protéger. En effet, il n'est pas facile d'être jeune fille et de surcroît maghrébine dans une France qui en est partie celle de M. Le Pen. De plus, une famille vexée dans ses traditions, blessée dans son « honneur » pourrait ne pas renoncer au projet

de mariage et tenter de reprendre à tout prix « la fiancée ».

La liberté de Mansouria est par exemple synonyme de fuite, d'enfermement, de solitude. Elle vit loin des gens et des lieux qu'elle a connus de peur d'être retrouvée. Dans plus d'un cas, la « libérée » se trouvera sans moyens, obligée de gagner sa vie dans l'urgence. Sans compter que les jeunes filles libérées sont souvent dans une situation illégale. Une Tunisienne s'est échappée avec son ami venu la chercher. Ils se sont cachés avant d'embarquer sur un voilier, dans la plus grande illégalité, pour arriver à Marseille sans un seul papier en poche. Inutile de préciser le calvaire administratif qu'elle subit depuis lors. Entre les lois de deux pays, à la recherche d'une législation adaptée à sa situation qui lui donnerait une légalité lui permettant de ne pas être refoulée vers sa patrie...

Conscient de ces difficultés, le comité de soutien d'Ihem, une Marocaine de dix-huit ans retenue dans son pays depuis le mois d'août, a estimé à son juste coût le prix à payer. Si Ilhem, de nationalité marocaine, est majeure en France, elle n'a pas encore droit de cité dans son pays. Cela signifie que toute demande de permis de séjour ou de naturalisation doit être effectuée avec l'accord du père. Pour limiter les dégâts, même si Ilhem écrit des lettres déchirantes demandant à retourner en France où elle a vécu depuis l'âge de deux ans, même si un garçon l'attend dans ce pays, même si Ilhem est de plus en plus déprimée, si elle n'en peut plus, le comité a donc tenu à garder contact avec le père. Son but est d'amener la famille à renoncer à son projet.

« Cette prise de conscience des comités de soutien fait partie d'une approche du problème plus nuancée », précise Anne. « Il n'y a pas d'un côté les barbares, les méchants Arabes et de l'autre les bons Français qui sauvent les jeunes filles en péril. Il s'agit plutôt d'une tension opposant rétrogrades et progressistes des deux côtés. Les parents doivent surtout cesser de penser qu'ils trahissent leur patrie s'ils renoncent à leur projet. Là-bas, de nombreuses personnes sont contre le mariage forcé. D'ailleurs le travail ne peut être mené à bien sans l'aide de ces pays. » Il est donc essentiel que les comités de soutien ne traillent jamais seuls afin de pousser les

progressistes à prendre les choses en main.

Anne déclare que c'est entre autres dans ce but que l'association a été créée. « Nous ne voulons pas remplacer les comités. Seuls les amis, les proches peuvent effectuer ce travail de longue haleine. Imaginez un peu, pour Mansouria, une dizaine de personnes a travaillé à plein temps pendant un mois. Sans compter les dépenses : plus de 10 000 francs français. » L'association ne veut ni ne peut évidemment prendre tous les cas qui lui sont présentés en charge mais plutôt œuvrer pour créer des liens avec des progressistes des différents pays. Ou encore indiquer les étapes à suivre en vue d'une libération : composition d'un dossier le plus complet possible, envoi de ce dossier à des associations ou personnes allant d'SOS Racisme aux divers ambassadeurs en passant si nécessaire par Danièle Miterrand, des députés et différentes maisons de femmes. Toutes filières à n'oublier sous aucun prétexte. Autres étapes, envoyer des télégrammes aux personnes susceptibles d'être sensibilisées, s'occuper de la publication d'articles dans la presse régionale et nationale, et puis surtout ne pas oublier l'essentiel : les démarches sur place. Un oubli qui peut empêcher l'aboutissement d'un projet, comme celui concernant cette Tunisienne qui est restée bloquée dans son pays où elle a finalement été mariée de force — bien que son fiancé ait fait des pieds et des mains pour la sortir de cet étau. « Le comité de soutien a commis une erreur », constate Anne. « Les démarches ont été effectuées depuis la France. Personne ne s'est déplacé. »

En bref, l'association donne les méthodes de travail nécessaires au bon déroulement des opérations entreprises par les divers comités. « Nous voulons également montrer que le mariage forcé existe dans d'autres régions du monde. A Londres, par exemple, les Pakistanaises et les Bangladeshis ont pris elles-mêmes le problème en main depuis de nombreuses années. En Hollande ce sont les Turques qui sont mariées sans leur consentement. Et en Suisse ? Nous voulons récolter un maximum d'informations sur leur travail et mettre nos comités de soutien en contact avec ces expériences internationales. »

Trop souvent, le chantage affectif...

Des petits frères, des sœurs ou des nièces chérés, ils sont autant d'alibis dont les familles usent et abusent pour remettre la brebis égarée dans le soi-disant bon chemin.

Mansouria, à la perspective d'un mariage forcé s'était échappée une première fois fin décembre 1987. Retrouvée, battue, séquestrée, elle avait été délivrée par des amis avant de se réfugier au Foyer des Femmes en détresse d'Albi. Elle avait osé porter plainte contre son père et son frère aîné et ne voulait pas retourner chez elle, malgré son attachement aux siens. Un attachement sincère que le grand frère saura utiliser. Selon deux responsables de la Maison des Femmes où elle s'était réfugiée, il maniait le chantage affectif à merveille. Ne venait-il pas voir Mansouria muni de cadeaux et toujours accompagné du petit frère et de la nièce que la jeune fille adorait ? Pour les voir plus longuement, plus tranquillement, elle acceptera un jour de sortir boire un café... Enlevée, elle se retrouvera en Algérie pour le pire.

Chantage affectif aussi pour Ilhem. Les relations de la jeune Marocaine avec son père se sont détériorées lorsqu'il apprit qu'elle avait un petit ami français.

Au printemps 87, battue, elle a le nez cassé par son père. Inquiet de ne plus la voir à l'école, son professeur lui a rendu visite. Résultat, de plainte en jugement, Ilhem a été placée dans un foyer. Majeure le 15 juin 1988, elle a néanmoins demandé à demeurer dans le foyer. En août de la même année, sa famille lui a téléphoné pour lui annoncer que sa sœur était gravement malade, qu'elle allait mourir. Désespérée, Ilhem qui lui est très attachée s'est précipitée chez ses parents pour la voir. Mal lui en a pris. Le piège s'est refermé sur elle. Sa sœur se portait comme un charme. Quant à elle, mise dans une voiture, elle est emmenée de force au Maroc. Son passeport n'est plus valable, elle n'a rien emporté et ne pourra, le cas échéant présenter de permis de séjour en France... (bma)

Etre femme en Espagne

COURS

du 20 au 31 mars 1989 à Grenade
sur l'histoire et l'actualité du pays
et du mouvement féministe

Renseignements :

Escuela Coop. de Idiomas
c/Conde de Cifuentes 11
18 005 Granada E

Tél. 00 34 58/25 68 75
ou Ariane Tonon
032 23 24 56 (midi)



ABONNEZ-VOUS !

POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS 1 année

NOM :

Prénom :

Adresse :

N° postal et lieu :

J'ai eu ce journal : par une connaissance Au kiosque

A renvoyer à FEMMES SUISSES, case postale 323, 1227 Carouge

Fr. 45.-

